

Montréal, le 3 septembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Dossier de la Régie : R-3879-2014, phases 2 et 3

La Régie de l'énergie (la Régie) précise, tel que mentionné au paragraphe 13 de sa décision D-2014-116, que l'examen de la création d'une nouvelle classe interruptible sera traité dans le cadre de la phase 2 du présent dossier.

Par ailleurs, le 28 août 2014, Gaz Métro a déposé, dans le cadre de la phase 3 du présent dossier, une demande de tarifs provisoires pour l'année tarifaire 2014-2015, effectifs dès le 1^{er} octobre 2014. Aux fins du traitement de cette demande de Gaz Métro, la Régie établit le calendrier suivant :

- 10 septembre 2014, 12h** Date limite pour les demandes de renseignements à Gaz Métro
- 17 septembre 2014, 12h** Date limite pour les réponses de Gaz Métro aux demandes de renseignements
- 22 septembre 2014, 12h** Commentaires des intervenants sur la demande de Gaz Métro

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml